

Le Crédit Mutuel s'engage pour le pouvoir d'achat

Par la voix de la Confédération nationale, le Crédit Mutuel confirme les mesures suivantes :

- Aucune hausse de tarifs bancaires pour les particuliers ne sera appliquée pour 2019 ;
- Les frais d'incident bancaire* des clients fragiles financièrement seront plafonnés à 25 euros par mois ;
- Tous les clients éprouvant des difficultés du fait des événements des dernières semaines, notamment les PME, commerçants et artisans, bénéficieront d'un accompagnement personnalisé.

Ce faisant, le Crédit Mutuel confirme son engagement pour accompagner et servir ses clients et sociétaires et soutenir leur pouvoir d'achat.

** selon les mêmes modalités que pour les bénéficiaires équipés de l'Offre Spécifique.*

Pour découvrir le groupe Crédit Mutuel, cliquez [ici](#) ou retrouvez nous sur :



Stéphanie GLEMOT

0153488785

stephanie.glemot@creditmutuel.fr

88-90, rue Cardinet – 75017 Paris